

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE
L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU PONTIAC
DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISE PAR
LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU PONTIAC**

Le 27 mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	L'OBJET	1
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE.....	1
3.	LES PARTICIPANTS	2
4.	LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE.....	3
4.1	Situation et perspectives de l'industrie des produits forestiers.....	3
4.2	Portrait de la mise en marché de l'Office	3
4.3	Discussions et commentaires.....	4
5.	LA PRÉSENTATION DE L'OFFICE	4
6.	QUESTIONS ET COMMENTAIRES	7
7.	PRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE	8
8.	ANALYSE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA RÉGIE	8
9.	RECOMMANDATIONS	9

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AMVFPO	Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais
FPBQ	Fédération des producteurs de bois du Québec
MDF	Medium density fibreboard (<i>Panneau de fibres à densité moyenne</i>)
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OSB	Oriented strand board (<i>Panneau de grandes particules orientées</i>)
PIB	Produit intérieur brut
RISI	Resource Information Systems Inc.

27 mai 2011

Rapport d'évaluation périodique**1. L'OBJET**

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint qu'il administre.

En effet, cet article précise que :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

Conformément à cette obligation qui lui est faite, la Régie a désigné MM. Gilles McDuff, Louis-Philippe Paquin et Pierre Côté pour lui faire rapport quant à l'évaluation des interventions de l'Office des producteurs de bois du Pontiac dans la mise en marché du produit visé par le *Plan conjoint des producteurs de bois de Pontiac* qu'il est chargé d'administrer. Le précédent exercice d'évaluation a eu lieu le 17 février 2006.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

L'Office des producteurs de bois du Pontiac, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi que d'autres intervenants concernés ont été invités par lettre de la Régie à participer à la séance publique en date du 16 février 2011. De plus, un avis public est paru dans l'édition du 23 février 2011 du journal *The Equity* de même que dans l'édition du 24 février 2011 du journal *Le Gatineau*, invitant les intéressés à participer à la séance publique du 17 mars 2011 à Bristol.

Les objectifs visés par la Régie et communiqués dans la lettre d'invitation sont les suivants :

- prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- évaluer la pertinence et les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- identifier les cibles stratégiques et les priorités des prochaines années qui permettent d'optimiser les résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé.

Le MRNF a présenté une monographie du secteur. L'Office a déposé et présenté son rapport d'intervention dans la mise en marché au cours des cinq dernières années ainsi que les résultats obtenus. Les intervenants présents ont été invités à présenter leurs commentaires et observations après chacune des présentations. Les documents publics déposés lors de la séance sont disponibles à la Régie pour les intéressés.

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

Le présent rapport d'évaluation périodique expose une synthèse des présentations, commentaires et observations. Il présente l'analyse et les recommandations des personnes désignées par la Régie pour recevoir les observations et lui faire rapport.

3. LES PARTICIPANTS**➤ Les personnes désignées par la Régie :**

Monsieur Gilles McDuff, président de la séance et régisseur de la Régie
Monsieur Louis-Philippe Paquin, régisseur de la Régie
Monsieur Pierre Côté, consultant
Madame Marie-Claude Sirois, agente de recherche de la Régie

Les personnes et organismes présents lors de la séance sont :

➤ Office des producteurs de bois du Pontiac :

Monsieur Douglas Gauthier, président
Madame Stephanie Mayhew, secrétaire comptable
Monsieur Chuck Huckabee, directeur
Monsieur Jean Kluge, directeur
Monsieur Steven Leveris, directeur
Monsieur Brian Hahn, directeur
Monsieur Jimmy Charron, propriétaire, membre du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest
Monsieur Émile Charron, propriétaire, membre du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest

➤ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

Monsieur Paul Labbé, ingénieur forestier, analyste, Direction des stocks ligneux

➤ Fédération des producteurs de bois du Québec :

Monsieur Jean-Pierre Dansereau, représentant

➤ Industrie forestière :

Monsieur Gilles Couturier, Directeur approvisionnement en fibres, Fortress Cellulose Spécialisée
Monsieur Marcel Bélair, Directeur approvisionnement, Trebio
Monsieur Douglas Picard, entrepreneur forestier

➤ Journal *The Equity* :

Madame Andrea Cranfield, journaliste

27 mai 2011

Rapport d'évaluation périodique

4. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

M. Paul Labbé, ingénieur forestier, dépose et présente le document intitulé « *Mise en marché des bois des forêts privées par l'Office des producteurs de bois du Pontiac* ».

Le groupe de personnes désignées par la Régie retient les faits saillants suivants :

4.1 Situation et perspectives de l'industrie des produits forestiers

- Le taux de variation du produit intérieur brut (PIB), de négatif qu'il était en 2009, s'est rétabli significativement en 2010 et atteindra, selon *Resource Information Systems Inc.* (RISI), des valeurs équivalentes à celles de 2004 vers 2013.
- RISI prévoit que le taux de change \$ US/\$ CAN se maintiendra aux alentours de 0,94 jusqu'en 2015.
- Les mises en chantier et la consommation de bois d'œuvre résineux en Amérique du Nord, après avoir chuté drastiquement entre 2005 et 2009, ont augmenté légèrement en 2010. Bien que RISI prévoit une augmentation plus marquée d'ici 2015, ces valeurs seront de loin inférieures à celles du sommet enregistré en 2005.
- Bien que les perspectives de consommation américaine soient en hausse, RISI prévoit que la part des volumes en provenance du Canada diminuera de plus de 50 % d'ici 2015.
- Le prix des panneaux particules et des panneaux de MDF exprimé en \$ US/m³ continuera d'augmenter suite à une meilleure gestion de l'offre par rapport à la demande.
- La consommation domestique américaine de panneaux OSB et les exportations du Canada devraient revenir aux valeurs de 2004 d'ici 2015. L'utilisation du panneau OSB est en forte augmentation par rapport au contreplaqué.
- Le secteur du papier journal est en déclin en Amérique du Nord mais en croissance ailleurs dans le monde. Le papier journal est un produit à maturité dans son cycle de vie. Cette situation relève d'un problème structurel plutôt que conjoncturel.
- RISI prévoit que la demande américaine pour des papiers d'impression et d'écriture va continuer de diminuer entre 2010 et 2015.
- Près de 75 % des exportations canadiennes de ces papiers sont destinées au marché américain, ce qui implique une forte dépendance envers ce marché. Le Québec représente environ le tiers de la production canadienne.

4.2 Portrait de la mise en marché de l'Office

Le groupe de personnes désignées par la Régie retient que :

- 39 % des bois résineux livrés aux usines situées sur le territoire de l'Office et provenant de la forêt privée sont issus du territoire du Pontiac.

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

- Tout le volume de bois feuillus produit par l'Office est exporté vers les usines situées à l'extérieur du Pontiac.
- Tout le volume de peupliers provenant du territoire de l'Office est destiné aux usines situées sur les territoires limitrophes.
- Entre 2006 et 2009, la production de bois destinés au secteur des pâtes et papiers a chuté de 92 000 m³ à moins de 5 000 m³. Cette situation reflète la fermeture définitive de l'usine Emballages Smurfit-Stone Canada Inc. de Portage-du-Fort et temporaire de l'usine Papiers Fraser Inc. située à Thurso.
- Également entre 2006 et 2009, les volumes de bois produits et destinés au sciage ont subi une baisse de l'ordre de 61 % tandis que pour les bois destinés aux panneaux, la diminution se situait aux alentours de 75 %.

4.3 Discussions et commentaires

Concernant les surplus de copeaux anticipés dus à la fermeture de nombreuses usines de pâtes et papiers, M. Labbé mentionne que le MRNF travaille de concert avec des partenaires à l'identification d'usages alternatifs. Il mentionne notamment la pyrolyse, la fabrication de granules, le remplacement de l'utilisation massive de carburant par la biomasse dans l'industrie minière et la fabrication de biocarburant.

M. Gauthier demande au représentant du MRNF de faire part de sa vision des perspectives d'avenir suite aux importantes baisses de la demande pour les bois ronds vécues au cours des dernières années. Ce dernier mentionne que la reprise s'effectue lentement en 2010 et 2011 mais qu'elle s'accélérera de 2012 à 2014.

Le marché des papiers d'impression et d'écriture, historiquement bon pour le Québec, est aussi appelé à diminuer selon RISI. Les marchés émergents d'Asie, notamment, semblent difficilement accessibles.

M. Couturier, de Fortress Cellulose Spécialisée située à Thurso, mentionne que cette dernière est en mutation importante. Elle délaisse les marchés et produits traditionnels pour orienter sa production vers le marché du textile, soit la production de rayonne destinée au marché de l'Asie. M. Couturier ajoute que l'usine de Thurso nécessitera un volume supplémentaire de 100 000 tonnes/année en bois, ce qui portera sa consommation annuelle à près de 1 million de tonnes. Cette usine offrira d'intéressantes opportunités de ventes d'essences feuillues ainsi qu'une stabilité de livraisons en faveur des producteurs de bois.

5. LA PRÉSENTATION DE L'OFFICE

En introduction, le président affirme que l'Office a accordé toute l'attention requise au rapport d'évaluation périodique 2006. Cependant, la fermeture définitive de l'usine Smurfit-Stone en 2008 a eu un impact considérable sur les finances et la structure organisationnelle de l'Office. En effet, le chiffre d'affaires de l'Office est passé de 10,90 millions de dollars en 2005 à environ 2,52 millions de dollars en 2009. La Régie souligne les efforts consentis par le président et de la secrétaire comptable de l'Office qui assument actuellement l'ensemble des tâches dévolues à l'Office.

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

M. Gauthier ajoute qu'il va recevoir les recommandations de la Régie mais que toute obligation en découlant devra être entérinée par l'assemblée générale car en dépit de sa volonté, l'Office doit en avoir les moyens.

C'est dans ce contexte de grandes difficultés financières que l'Office a requis les services de la FPBQ pour rédiger en proche collaboration, le rapport présenté à la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions de ses administrateurs. Enfin, pour des raisons de langue et pour assurer une compréhension de l'ensemble des intervenants présents à l'évaluation, M. Jean-Pierre Danserau, représentant de la FPBQ, a présenté le rapport.

Les personnes désignées par la Régie retiennent les faits saillants suivants :

- Le territoire de l'Office compte environ 3 600 propriétaires. En 2010, 441 propriétaires étaient inscrits au fichier des producteurs. En moyenne, au cours des cinq dernières années, 252 producteurs ont mis du bois en marché.
- La mission de l'Office au moment de sa création, soit d'améliorer les conditions de mise en marché en établissant un meilleur rapport de force entre les producteurs et l'industrie forestière, demeure d'actualité.
- La période 2005-2009 s'est caractérisée par une dégradation constante du prix payé pour les résineux dû à de nombreuses fermetures d'usines temporaires ou permanentes.
- Les bois de panneaux ont été livrés à l'usine Louisiana Pacific Canada Ltd. (Maniwaki). Les volumes totaux livrés sont passés de 50 000 m³ en 2006 à 11 600 m³ en 2009. La compétition des bois de la forêt publique aurait été déterminante dans cette chute des volumes.
- L'Office n'agit pas comme agent de vente exclusif en ce qui a trait aux bois destinés au sciage et au déroulage. Celui-ci ne fait que publier des listes de prix offerts par les acheteurs pour ces produits.
- Les volumes totaux mis en marché ont diminué de 27 % durant la période 2005-2009 par rapport à 2000-2004. Le tableau 1 suivant illustre cette situation.

Tableau 1 : Volumes totaux mis en marché (m³)

Années	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total
2005	113 000	100 200	35 900	249 100
2006	92 300	82 300	50 000	224 600
2007	114 700	67 700	37 300	219 700
2008	119 000	44 000	3 300	166 300
2009	5 000	32 200	11 600	48 800
Moyenne 2005-2009	88 000	65 280	27 620	181 700
Moyenne 2000-2004	116 900	98 680	33 660	249 240
Variation en pourcentage	- 24 %	- 34 %	- 18 %	- 27 %

27 mai 2011

Rapport d'évaluation périodique

2005-2009 / 2000-2004				
-----------------------	--	--	--	--

- Pour contrer le faible nombre d'acheteurs de bois de trituration, l'Office a exploré de nouveaux marchés. Le marché de biomasse semble intéressant. Les projets régionaux sont peu nombreux et aucune entente n'a encore été conclue. La forêt privée se voit désavantagée par rapport à la forêt publique compte tenu du faible droit de coupe. Le marché de la production de granules de bois semble plus prometteur et nécessite des volumes importants. Les coûts de l'énergie constituent un facteur direct de développement de ce secteur.
- L'Office croit essentiel de conserver la structure actuelle de mise en marché pour faire contrepoids à une structure industrielle de plus en plus intégrée. Il supporte les revendications de la FPBQ et contribue aux interventions politiques qu'elle mène.
- Pour chacune des essences, la moyenne du volume récolté annuellement est toujours inférieure au volume récoltable calculé pour la période 2005-2009. Il y a même place pour le développement de nouveaux marchés puisque pour la période 2005-2009, les volumes récoltés, par rapport au potentiel de récolte, ont été respectivement de 61 % pour les résineux et 46 % pour les feuillus. Le respect du volume récoltable constitue, par ailleurs, une prémisses indispensable à l'implantation d'un système de certification des pratiques forestières.
- Entre 2005 et 2009, l'Office a dû composer avec les départs successifs de deux ingénieurs forestiers qui ont occupé la fonction de directeur général de l'Office et de deux techniciens forestiers. Cette situation s'est traduite par l'absence de personnel de l'Office sur le terrain.
- Au niveau financier, l'Office est passé d'une situation de surplus budgétaire de plus de 63 000 \$ en 2005 à des pertes de 60 000 \$ en 2008 et de 80 000 \$ en 2009. Ces pertes se sont matérialisées malgré de sévères programmes de compression des dépenses et du non-remplacement de personnel. Enfin, le surplus accumulé de l'Office n'était plus que de 61 000 \$ en 2009.

Les objectifs prioritaires que l'Office s'est fixés pour la période 2010-2014 sont :

- le recrutement de deux personnes dont un ingénieur forestier et un technicien forestier en plus de la responsable administrative déjà en place est jugé nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'Office;
- établir une structure de contributions permettant de générer des revenus de 350 000 \$ par an;
- constituer une réserve financière suffisante pour pouvoir compenser des revenus de 50 % inférieurs à ceux escomptés et ce, durant trois années consécutives;
- assurer une présence publique constante;
- rebâtir les liens de confiance et de coopération avec les plans conjoints voisins;
- consolider auprès de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais (AMVFPO) le statut d'agent livreur du programme d'aménagement des forêts privées en vue d'une reprise des activités en 2012-2013.

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

L'année 2010 a été très difficile et il semble que 2011 soit celle d'un tournant. La chute des marchés semble terminée et plusieurs signaux pointent dans la direction d'une lente reprise. L'Office compte dans les prochaines années reconstituer sa capacité d'intervention, renouer avec un niveau d'activité normal et améliorer sa sécurité financière.

6. QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Le président de l'Office s'exprime sur le principe de la résidualité tel qu'établi dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1). Il soulève certains aspects d'une compétition jugée inappropriée de la forêt publique tant au niveau approvisionnement des usines que des redevances. Il nuance ses propos en affirmant avoir fait preuve de tolérance durant la période de crise afin de ne pas mettre davantage d'usines en péril. Il souhaite, néanmoins, plus de rigueur au niveau de l'application de l'article 91 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* dans les années à venir.

Questionné sur le système d'enchères de bois en forêt publique, M. Gauthier affirme que c'est un pas dans la bonne direction. Il manifeste néanmoins une certaine inquiétude, affirmant qu'il faut des volumes suffisants et représentatifs, bien répartis sur le territoire et sur différentes périodes de l'année.

Par ailleurs, M^{me} Mayhew affirme que l'Office est ouvert à discuter de toutes les possibilités de réduction de ses coûts, y compris des ententes avec les syndicats et offices voisins au niveau des coûts informatiques et ressources humaines, notamment.

M. Gauthier ajoute que la langue constitue une barrière, une forte proportion des membres étant d'expression anglaise. Ce problème avait surgi lors de la fusion du Syndicat du Sud-Ouest.

De plus, certains syndicats voisins de l'Office subissent de multiples restrictions environnementales et touristiques. Les membres de l'Office sont, par conséquent, très prudents sur la question d'association ou de partenariat.

Concernant le dossier avec l'AMVFPO, M. Gauthier affirme que le directeur de l'Agence s'est dit favorable au report des activités à la saison 2012-2013. Des discussions formelles auront lieu dans un avenir prochain et les fonds alloués seront alors confirmés.

M. Gauthier affirme, d'autre part, être disposé à réexaminer la question d'exclusivité de mise en marché des bois destinés au sciage. L'Office se propose d'en évaluer les avantages et bénéfices.

Le président conclut en mentionnant que la tendance du début de l'année 2011 constitue un tournant car la demande pour le bois rond augmente. De plus, la nouvelle vocation de l'usine de Thurso (fibre de rayonne) assure un avenir prometteur à l'Office de même que la venue de l'usine de Trebio à Portage-du-Fort dans le secteur de la granule de bois énergétique. Il fonde enfin de grands espoirs sur le recrutement prochain d'un nouveau directeur général.

Deux producteurs, membres du Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec, interviennent afin de faire part de leur intérêt à joindre l'Office des producteurs de

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

bois du Pontiac de même qu'une quarantaine d'autres producteurs. Il leur est mentionné que cette question relève de la compétence du Syndicat. Le territoire d'un plan conjoint est désigné et tout changement ne peut être effectué sans le consentement des membres réunis en assemblée générale.

En conclusion, le président de la séance encourage l'Office à préciser ses objectifs quinquennaux, les moyens de même que les indicateurs retenus.

7. PRÉSENTATION DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Couturier de Fortress Cellulose Spécialisée témoigne du climat de collaboration et des discussions constructives entre son entreprise et l'Office. Il a particulièrement apprécié la patience et les nombreux ajustements consentis par l'Office durant la période de démarrage du nouveau procédé de transformation à l'usine de Thurso. Il envisage également de bonnes négociations et une entente sur un horizon de long terme.

8. ANALYSE DES PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LA RÉGIE

La séance publique, tenue le 17 mars 2011 pour évaluer les interventions de l'Office des producteurs de bois du Pontiac dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint qu'il administre, a permis aux personnes désignées par la Régie d'être informées des activités et du contexte de la récolte et de la mise en marché du bois dans cette région. L'exposé du représentant du MRNF mettant l'accent sur la situation du marché américain pour les produits du bois a démontré l'ampleur des difficultés vécues par ce secteur depuis déjà quelques années.

La reprise économique s'amorce plus lentement que prévue aux États-Unis, principal partenaire commercial du Québec. Les mises en chantier et la consommation domestique de bois d'œuvre ne reprendraient significativement que vers 2012-2013. C'est dans ce contexte que l'Office poursuit ses efforts afin de réaliser sa mission de mise en marché collective. Les personnes désignées par la Régie ont bien noté les contraintes économiques vécues par ce secteur. D'ailleurs l'industrie des pâtes et papiers vit un problème structurel et voit la demande pour ses produits continuer de diminuer en Amérique du Nord.

Dans un contexte économique très difficile, l'Office a poursuivi, voire augmenté ses efforts pour organiser collectivement les relations entre les vendeurs et les acheteurs et il a tenté de tirer les meilleurs revenus possibles au profit des producteurs. Il a également fait plusieurs interventions pour diversifier les marchés. Les personnes désignées par la Régie sont d'avis que les enjeux et les défis découlant de la mise en marché du bois au Québec sont grands et que la responsabilité du développement et de la recherche de nouveaux marchés ne peut incomber à une seule organisation locale. Une concertation élargie avec les industriels du secteur et la Fédération des producteurs de bois du Québec ainsi que la collaboration avec d'autres syndicats et offices sont donc des avenues à exploiter. Ainsi, un plus grand nombre d'initiatives et d'opportunités régionales et provinciales sont susceptibles de se manifester.

L'Office fait valoir que le principe de résidualité faisant partie intégrante de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., c. F-4.1) n'aurait pas été respecté durant la période 2006-2009, selon les dires de l'Office. Ce principe prend tout son sens tout particulièrement en période de crise et de faible

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

demande pour le bois rond. Nul doute que le défi d'ajuster les programmes de récolte annuelle tant en forêt publique que privée est alors considérable. Les représentants du MRNF étaient présents, ils pourront sensibiliser les autorités de ce ministère quant à l'importance de l'application de l'article 91 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1) qui stipule :

« Les volumes annuels de bois garantis sont des volumes résiduels que le ministère détermine en tenant compte notamment :

- 1° des besoins de l'usine de transformation;
- 2° des autres sources d'approvisionnement disponibles, telles les bois des forêts privées...

Pour l'application du paragraphe 2° du premier alinéa et plus particulièrement afin d'évaluer les bois des forêts privées disponibles pouvant être mis en marché dans une région donnée, le ministre consulte, avant de consentir une garantie d'approvisionnement, les offices de producteurs au sens de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1) ou les organismes désignés en vertu de l'article 50 de cette loi. La consultation porte notamment sur les volumes de bois que le ministre entend garantir. »

Concernant la structure de mise en marché, et bien que l'Office juge essentiel de conserver intégralement la structure actuelle, il apparaît aux personnes désignées par la Régie que l'Office aurait avantage à entamer une réflexion sur son adaptation aux réalités contemporaines. En effet, la rationalisation du nombre d'usines et de propriétaires de même que l'émergence de nouveaux marchés justifient un tel exercice pouvant mener à des réductions de coûts et à des synergies entre plans conjoints.

L'embauche du nouveau personnel technique revêt une grande urgence tout comme l'ajustement des contributions des producteurs versées à l'Office qui permettront la réalisation des différentes activités. Le recrutement d'un ingénieur forestier et d'un technicien forestier facilitera la reprise de la mise en place d'un système de certification des pratiques forestières, lequel devrait améliorer les opportunités de marché.

Le *Règlement des producteurs de bois de Pontiac sur la centralisation de la vente du bois* stipule que l'Office est le seul agent de vente et de mise en marché du bois des producteurs. Les bois destinés au sciage, produits sous forme de billots, de même que les bois destinés au déroulage ne font pas partie des produits sur lesquels porte l'exclusivité de la mise en marché. L'Office ne fait que publier les listes de prix offerts par les acheteurs pour ces produits.

Les personnes désignées par la Régie tiennent à féliciter le représentant de la FPBQ pour l'appui apporté à l'Office dans la préparation et la présentation du rapport présenté à la Régie. Ses services d'interprète ont été précieux et ont facilité la communication entre les parties.

9. RECOMMANDATIONS

Les personnes désignées par la Régie pour lui faire rapport proposent que celle-ci :

- encourage l'Office à entreprendre les démarches requises avec les plans conjoints voisins (Gatineau, Labelle et Sud-Ouest) dans le but d'identifier les synergies possibles et réductions associées;

27 mai 2011**Rapport d'évaluation périodique**

- encourage l'Office à examiner les opportunités inhérentes à la modification de la portée de l'article 2 de son *Règlement des producteurs de bois de Pontiac sur la centralisation de la vente du bois* pour y inclure tous les bois destinés au sciage et au déroulage et à évaluer les bénéfices pour ses producteurs;
- recommande à l'Office d'initier, en collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec et l'ensemble des syndicats et offices de producteurs de bois, une réflexion globale sur l'organisation actuelle de la mise en marché des bois de la forêt privée;
- recommande à l'Office de mettre en œuvre, dès que possible, son projet de processus de certification des pratiques forestières afin de saisir les opportunités d'affaires associées;
- recommande à l'Office de poursuivre son travail de recherche active des débouchés et des utilisations les plus avantageux pour les producteurs, et ce, en collaboration avec le MRNF, les industriels, la Fédération des producteurs de bois du Québec et d'autres syndicats et offices;
- demande à l'Office de préciser ses objectifs, cibles, moyens et indicateurs relatifs à son plan quinquennal 2010-2014 et de faire rapport à la Régie;
- demande à l'Office d'assurer un service adéquat aux membres en les informant des conditions de mise en marché de leurs produits par le biais d'outils de communication appropriés et mis à jour.

Gilles McDuff, régisseur

Louis-Philippe Paquin, régisseur

Pierre Côté, consultant